



**Procès-verbal N°2**  
**Réunion du 27 septembre 2018**

**Animateur** : M. Antonio CARRETO

**Présents** : M.M. Robert CHONCHON, Jean Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN, Maurice SAINT ALBIN, Louis LEFEUVRE

**MATCHS « CLASSE SENSIBLE »**

**Attention !!!**

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**Pour information** : *Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.*

**ARSENAL AC / PORT ACA CHAMPIGNY Match de championnat– CDM D1 Date à fixer**

Reprise du dossier.

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club PORT ACA CHAMPIGNY.

**Après audition du :**

-Délégué officiel

-L'arbitre officiel désigné sur la rencontre.

-Club d'Arsenal AC :

M. DA COSTA - Responsable sécurité

-Club Port Aca Champigny :

M. MATA DA COSTA – Trésorier

M. GOSSET - Dirigeant

**La CDPME :**

-Classe le match sensible

-Echange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation de la rencontre.

-Décide que cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »**, au vu des antécédents entre les clubs.

-Transmet ce dossier à la Commission des Calendriers afin de fixer une date à cette rencontre

-Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football :

**3 arbitres, 1 délégué officiel et 1 délégué CDPME à la charge du club d'ARSENAL AC – Suite à son absence lors de la réunion CDPME du 13/09/2018.**

La procédure sera transmise à l'ensemble des participants

Les questions sont épuisées la séance est levée.

**Prochaine réunion de la CDPME : 4 octobre 2018 à 17h30**